

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC

Communauté de communes du Pays d'Héricourt (CCPH)

Procédure de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Echenans sous Mont-Vaudois avec déclaration de projet

Délibérations du conseil communautaire des 6 juin 2019, 3 octobre 2019, 15 décembre 2020 et 5 juillet 2022.

Il sera procédé à une concertation préalable du public sur le projet de mise en compatibilité du PLU de la commune d'Echenans sous Mont Vaudois avec une déclaration de projet, en vue de l'implantation d'un complexe culturel et de loisir, pendant une durée de 15 jours consécutifs, du jeudi 1^{er} septembre 2022 à 9 heures au jeudi 15 septembre 2022 à 17 heures.

Au terme de cette concertation, un bilan sera réalisé et présenté au conseil communautaire de la CCPH prévu à l'automne 2022 et accessible sur le site internet de la CCPH, autorité compétente dans le cadre de cette procédure.

Pendant toute la durée de la concertation, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur les registres ouverts à cet effet et tenus à sa disposition à la Mairie d'Echenans sous Mont Vaudois et à la CCPH aux heures d'ouverture ci-après :

- CCPH : 3, rue Martin Niemöller – 70400 HERICOURT

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi 8h30 – 12h00 et 13h30 – 17h00.

- Mairie d'Echenans : 2, grande rue – 70400 Echenans sous Mont Vaudois

Horaires d'ouverture : Lundi et mercredi 9h00 – 12h00 et 14h00 – 18h00

Jeudi 9h00 – 12h00 et 14h00 – 16h00

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès de la CCPH.

Cet avis sera affiché à la Mairie d'Echenans sous Mont Vaudois, à la CCPH ainsi que sur le site internet de la Commune d'Echenans sous Mont Vaudois (www.echenans-sous-mont-vaudois.fr) et de la CCPH (www.payshericourt.fr).